
PROGRAMME DE FORMATION
PREPARATION AUX HABILITATIONS ELECTRIQUES
B0, B1(V), B2(V), B2V ESSAI, BR, BC, H0V, BE (mesure, vérification, essai)
HTA : H1(V), H2(V), H2V ESSAI, HC, HE (mesure, vérification, essai)

Public concerné :

Les personnes qui réalisent des travaux électriques ou des interventions de maintenance électrique : travaux, dépannages, mesures, vérifications, essais, ou autres opérations sur des installations et des ouvrages électriques en basse tension (BT) et HTA

Formation ouverte aux personnes ayant des connaissances électriques (pré-requis).

Pré requis :

-Savoir lire, écrire et parler la langue française.

-Formation ouverte aux personnes ayant des connaissances électriques (prérequis demandé savoir différencier les grandeurs électriques, savoir identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects, savoir identifier les équipements électriques dans leur environnement, savoir lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles)

-Si Haute tension seule en initiale :

Avoir suivi une formation à la Préparation à l'Habilitation Electrique en BasseTension.

Consignes particulières :

-Se munir de sa tenue de travail et de ses Equipements de Protection Individuelle (EPI) Electriques,

-Intra-Entreprise :

-Prévoir une salle pour la théorie et les exercices pratiques, ou mettre à disposition les installations clients pour les exercices.

-Prévoir une zone de stationnement pour la platine d'exercices HTA.

Moyens Pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur et d'un paperboard. Armoires électriques pédagogiques, moyens de prévention, de protection associés, supports de formation formateur et stagiaire, exercice d'auto-positionnement, études de cas et mises en situation pratique sur un ouvrage ou une installation type.

Formateur diplômé et expérimenté dans le domaine et qualifié selon les critères de la NF C 18-510.

Durée et nombre de stagiaires :

4 jours (28 heures)

8 stagiaires maximum.

OBJECTIFS :

-Identifier une situation à risques

-Prendre les mesures de protection adaptées aux risques encourus conformément aux prescriptions de sécurité de la NF C 18-510

CONTENU :

Tronc commun

Citer les principaux effets du courant électrique et les conditions d'électrisation, Donner les noms et les limites des différents domaines de tension, Citer les zones d'environnement et donner leurs limites, Décrire le principe d'une habilitation, Donner la définition des symboles d'habilitation, Préciser les rôles de chacun

Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique, Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension et Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.

Module B0 H0(V)

-Nommer les documents et les acteurs concernés par les travaux,

-Nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (Autorisation et interdits, zones de travail, etc),

-Appliquer les prescriptions ,

-Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Module B1(V), B2(V), B2V Essai

Citer les différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique, Préciser le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique, Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension, Enoncer les prescriptions d'exécution des travaux, Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT, Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux, Lister les mesures de prévention à observer lors d'un travail et Enoncer les instructions de sécurité spécifiques aux essais.

Module BC

Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT, Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de travaux et Décrire les opérations de consignation.

Module BR

Citer les différentes interventions BT générales et les interventions BT élémentaires et les limites respectives de leur domaine, Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique. Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux interventions BT, Nommer les documents applicables dans le cadre des interventions BT, Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT.

Module BE Mesure , BE Vérification

Chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions et échanges d'informations.

Responsabilités et limites du champ d'activité pour chaque titre d'habilitation.

Mesures de prévention à appliquer lors des mesures et des vérifications : éliminer le risque, organiser, délimiter et faire respecter la zone de travail.

Équipements de travail utilisés : risques et mise en œuvre.

Documents applicables lors des mesures et des vérifications : instructions de sécurité, autorisation d'accès, avis de fin mission...

Équipements de travail utilisés : identification (marquage normatif...), vérification et utilisation.

Module BE Essai

Chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions et échanges d'informations.

Prescriptions d'exécution des essais.

Consignes pour l'application des essais particuliers

Documents applicables dans le cadre des essais et documents associés.

Risques spécifiques aux essais.

Procédure de consignation et documents associés.

Module technique HTA

Connaître la structure et le principe de fonctionnement des ouvrages ou des installations électriques, Enoncer les fonctions des matériels électriques des postes, Expliquer les principes d'induction et de couplage capacitif et les principes associés, Différencier les types de postes, Expliquer les principes de verrouillages et inter-verrouillage pour les matériels concernés, Citer les matériels et équipements de protection collective et leurs fonctions et Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.

Module H1(V), H2(V), H2V essai

Citer les différents travaux hors tension avec ou sans la présence de pièce nue sous tension, Préciser le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique, Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension, Enoncer les prescriptions d'exécution des travaux, Nommer les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension, ainsi que les autres documents associés, Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux, Lister les mesures de prévention à observer lors d'un travail et Enoncer les instructions de sécurité spécifiques aux essais.

Module HC

Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de travaux, Décrire les opérations de consignation et les documents associés et Décrire un régime de réquisition.

Module HE Mesure, HE Vérification

Chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions et échanges d'informations.

Responsabilités et limites du champ d'activité pour chaque titre d'habilitation.

Mesures de prévention à appliquer lors des mesures et des vérifications : éliminer le risque, organiser, délimiter et faire respecter la zone de travail.

Documents applicables lors des mesures et des vérifications : instructions de sécurité, autorisation d'accès, avis de fin de mission...

Équipements de travail utilisés : identification (marquage normatif...), vérification et utilisation.

Module HE Essai

Chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions et échanges d'informations.

Prescriptions d'exécution des essais.

Consignes pour l'application des essais particuliers.

Documents applicables dans le cadre des essais et documents associés.

Risques spécifiques aux essais.

Procédure de consignation et documents associés.

SUIVI ET EVALUATION :

Evaluation des connaissances théoriques (Questionnaire à Choix Multiples) et pratiques (critères d'observation).

Mise en situation pratique sur une installation type (installation client ou maquette pédagogique ou platine d'exercice en HTA).

Délivrance d'une attestation de fin de formation avec avis après formation permettant l'habilitation du salarié.

PERIODICITE :

La périodicité du recyclage est déterminée par l'employeur. La périodicité recommandée est de 3 ans. Pour une pratique occasionnelle ou exceptionnelle, elle peut être ramenée à 2 ans.

Pour les dates, les lieux et les tarifs, veuillez nous contacter.